



Rencontre du Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme (CARDH), membre de N ap #Mache Pou La Vi (marchons pour la vie), avec la Mission Spéciale de la CARICOM en Haïti, 27 février 2023

## I. Résumé

Page | 1

1. **Sécurité, priorité de la population et condition première pour lancer le processus électoral.** En proie à la dictature des gangs (tueries, kidnappings, violent, tortures, appauvrissement...), la population haïtienne exprime sa priorité : la SÉCURITÉ. D'autant que cette dernière est la condition première pour que les élections se tiennent afin de permettre aux citoyens, le souverain, de choisir leurs gouvernants conformément : aux articles 58 et suivants de la Constitution haïtienne ; à l'article 25 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ; à l'article 23 de la Convention américaine relative aux droits de l'homme.
2. En aidant concrètement la police à RÉTABLIR LA SÉCURITÉ : **i)** la population verra que les protagonistes (gouvernement, opposition, société civile, international) tiennent compte d'elle et, par conséquent, s'intéressera à leur agenda politique (consensus, gouvernement de partage, élections...); **ii)** le processus électoral pourra concrètement être déclenché par le CEP ; **iii)** l'élargissement du consensus du 21 décembre 2022 souhaité par l'international se fera automatiquement.
3. **Élargissement du consensus du 21 décembre 2022.** De concert avec le gouvernement, le Haut Conseil de la Transition (HCT) doit créer les conditions pour élargir, dans la mesure du possible, le consensus de l'accord du 21 décembre 2022 (consensus minimal). Parallèlement, les autres groupes doivent faire preuve d'ouverture et du sens patriotique et se montrer dans l'intérêt de la population.
4. **Nécessité de compléter la Cour de cassation.** De concert avec le HCT, le gouvernement doit rendre fonctionnelle la Cour de cassation en y nommant huit (8) juges (la liste lui avait déjà été acheminée par le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire en décembre dernier).
5. **Réforme constitutionnelle.** Il semble qu'il y a un consensus pour engager la réforme constitutionnelle afin de résoudre les problèmes liés aux cycles électoraux, aux mandats des élus, au régime politique, de dépolitiser la question de décharge...

## II. Thèmes liés à la situation

### 1. Nécessité d'élargir le consensus et de surmonter l'impasse

#### 1.1. Consensus politique

6. L'assassinat du Président Jovenel Moïse par des mercenaires le 7 juillet 2021 a accéléré la crise politico-institutionnelle que traversait le pays : disfonctionnement du Parlement depuis le deuxième lundi de janvier 2020, dysfonctionnement de la Justice, Exécutif monocéphale, dégradation accélérée des conditions de vie...
7. Le 21 décembre 2022, presque un an et demi après, un accord a été conclu entre le gouvernement, le secteur privé, des organisations de la société civile et des partis politiques (*Consensus national pour une transition inclusive et des élections transparentes*). Entériné aussi par la coopération internationale (Nations Unies, OEA, UE, Canada, France, États-Unis), cet accord a créé le Haut Conseil de la Transition (HCT), installé le 6 février 2023. Présidé par Madame Hyppolite Manigat,



une figure de proue de la politique haïtienne, ce Haut Conseil a favorisé, dans une certaine mesure, un équilibre de l'Exécutif et un calme politique.

8. Le processus de dialogue engagé doit continuer afin d'élargir, dans la mesure du possible, ledit consensus (notons qu'il faut s'attendre à un consensus minimal et non maximal). Ainsi, conformément à sa mission et de concert avec le gouvernement, le HCT doit créer les conditions pour y arriver. Parallèlement, les autres groupes de l'opposition doivent faire preuve d'ouverture et du sens patriotique. Ils doivent se montrer dans l'intérêt de la population.

## *1.2. Impasse institutionnelle*

9. Le gouvernement doit poursuivre ses efforts, de manière transparente, pour rendre fonctionnelles les institutions devant favoriser un retour au fonctionnement normal des institutions et un retour à l'ordre constitutionnel.

### 1.2.1 Nécessité de compléter la Cour de cassation pour boucler le processus de fonctionnement de la Justice

10. Le 14 novembre 2022, le Premier ministre Ariel Henry a nommé le respectueux juge Jean Joseph Lebrun président de la Cour de cassation, comptant désormais trois juges sur 12. Cela a permis de compléter le processus de fonctionnement du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ), organe de contrôle, d'administration et de discipline de la Justice, le président de la Cour étant d'office le président dudit Conseil.
11. Rappelons qu'en octobre 2021, le Premier ministre avait procédé à la nomination puis à l'installation des membres du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (1<sup>er</sup> octobre), en février 2022, il avait nommé cinq juges, puis une cinquantaine d'autres.
12. La liste des magistrats devant compléter la Cour de cassation, certifiés par le CSPJ, a été acheminée à l'Exécutif en décembre 2022. Ce dernier doit de concert avec le HCT, en choisir huit<sup>1</sup> et les nommer.
13. Le processus de certification des juges enclenché par le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) et le ministère de la Justice avance. Et la démarche est saluée particulièrement par les organisations de droits humains et la société dans son ensemble.

### 1.2.2. Sécurité

14. La sécurité est la priorité de la population, comme le souligne toujours le Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme (CARDH), corroboré par des sondages<sup>2</sup>. Le pays, particulièrement la zone métropolitaine de Port-au-Prince, est presque assiégé par les gangs qui tuent, kidnappent, violent les femmes et les filles... Cette situation engendre une grave crise humanitaire.
15. Or, la police nationale n'a pas les moyens matériels, technologiques et humains pour affronter les gangs. Si la coopération internationale veut réellement secourir la population, elle doit laisser le prisme rencontres, promesses, sommets... pour décider définitivement d'envoyer en Haïti une force internationale (multilatérale ou bilatérale) ADAPTEE pour accompagner la police dans sa mission.

<sup>1</sup> Le juge Yviquel Dabrézil, un des trois juges mis à la retraite par le Président Jovenel Moïse le 8 février 2021, avait exercé un recours.

<sup>2</sup>Voir : « Rapport de sondage sur la situation d'insécurité en Haïti Enquête menée par Diagnostic & Development Group (DDG) pour l'AGERCA ». Janvier 2023

[Sondage-securite-AGERCA-DDG-01.23-1.pdf](#)



### 1.2.3. Procès électoral

16. Comme souligné précédemment, rétablir la sécurité est la condition première pour créer un climat propice à l'organisation d'élections. En outre, il faut mettre en place un Conseil électoral avec des personnalités compétentes, sérieuses et crédibles afin d'envoyer des signaux clairs que les prochaines élections seront impartiales...

### 1.2.4. Gouvernance : droits humains, État de droit ; imputabilité ; réforme constitutionnelle

17. *Droits humains.* Dans le contexte actuel, les droits humains en Haïti pourraient être considérés comme une utopie. Les dernières élections ont eu lieu en 2015 (août/octobre) et 2016 (novembre). C'est ce qui a occasionné le dysfonctionnement du Parlement, a accéléré celui de la Justice... Le dysfonctionnement de la Justice a particulièrement engendré une surpopulation carcérale, une détention préventive « prolongée » (environ 80%) ... Le pays est sous la dictature des gangs qui tuent, qui violent, qui volent, qui kidnappent...
18. Dans un contexte de grande pauvreté, les conditions de vie de la population se sont dégradées de manière exponentielle. Près de cinq millions d'Haïtiens sont dans l'insécurité alimentaire, les produits de consommation ont connu une augmentation d'environ de 150%, de nombreux hôpitaux ferment leurs portes...
19. *L'État de droit.* Le processus de construction de l'État de droit et de la démocratie est bloqué. En effet, les institutions sur lesquelles ils reposent sont dysfonctionnelles : Parlement, Justice... Les droits humains des Haïtiens seraient un leurre.
20. *Imputabilité.* La crise actuelle d'Haïti est la résultante de trois décennies de mauvaise gouvernance économique, politique et sociale : crise politique, crise électorale, corruption...et d'une coopération internationale peu adaptée. Il faut engager de vraies réformes institutionnelles et contribuer à moderniser la vie politique en favorisant l'émergence de nouvelles pensées et de nouveaux acteurs
21. *Réforme constitutionnelle.* La réforme constitutionnelle est aussi une importante question à aborder pour résoudre la crise. Il semble qu'il y a un consensus pour engager cette réforme. Il faudra, entre autres, résoudre les problèmes liés aux cycles électoraux, aux mandats, au régime politique, dépolitiser la question de décharge...

### 1.3. *Développement et stabilité*

22. Les données relatives à la situation actuelle est défavorable au développement et à la stabilité. Pour changer la donne, il faudrait un changement de paradigme dans la construction de la démocratie en Haïti.